

Gestion du personnel communal

Le principal capital de nos communes réside dans son personnel. Le respect des personnes, de leur statut et des engagements pris à leur égard est donc fondamental pour le bon fonctionnement de nos institutions locales mais aussi pour le respect des droits humains. La Bruyère, qui s'est engagée récemment par un vote unanime du conseil communal en faveur des droits humains tels que promu par le groupe local d'Amnesty International, ne respecte visiblement pas ceux-ci à l'égard de son propre personnel. En effet, les derniers mouvements intervenus au sein du personnel communal témoignent d'un profond malaise et résultent d'un manque de respect des droits des travailleurs.

Lors du conseil communal du 30 mars 2017, Ecolo a interpellé une première fois le Collège sur sa politique à ce sujet. En effet, plusieurs membres du personnel, récemment pensionnés, avaient dû être rappelés en service, le Collège n'ayant pas pourvu à leur remplacement en temps utile. Par ailleurs, un appel à candidature pour un chef des travaux était lancé après le départ précoce de l'actuel titulaire, comme cela a déjà été le cas de nombreuses fois au préalable. Ecolo regrettait que des agents communaux quittent leur emploi bruyérois vu l'absence d'espoir dans leur chef d'un avenir professionnel enviable et d'une valorisation salariale.

Selon le Bourgmestre, cette migration ponctuelle de personnel était imprévisible, non propre à La Bruyère et constituait une réaction habituelle des plus compétents dès qu'une embellie économique se dessine. L'échevin Y. Depas (PS) estimait pour sa part que toutes les communes étaient concernées et

soumises au même problème principalement en raison du fait que la Révision Générale des Barèmes de la Wallonie n'est plus adaptée¹.

Lors du conseil du 18 mai, Ecolo, avec son partenaire de minorité D&B², interpellait le Collège au sujet de la plainte déposée contre le Bourgmestre par un membre du personnel pour harcèlement moral. Ils demandaient d'identifier les causes précises de ce malaise sans cesse grandissant et d'y apporter des solutions. Sur 6 mois, 3 membres du personnel ont quitté l'administration communale tandis qu'aucun plan de nomination n'était mis en place. L'échevin Y. Depas reconnaissait que le Collège allait proposer des pistes de management moderne en collaboration avec ledit personnel³.

Lors du conseil du 29 juin consacré aux comptes communaux 2016, Ecolo a appuyé l'analyse du directeur financier qui pointait le coût excessif du personnel non subventionné (43,91%) et la nécessaire recherche d'un personnel contractuel subventionné.

Enfin, il est inquiétant de constater qu'à la veille de la mise en place du CODT, les budgets prévus pour la formation du personnel à cet égard n'ont pas été activés⁴.

Le Collège ne peut visiblement plus contenir des départs réguliers des membres les plus diplômés de son personnel communal.

Ainsi, le 8 juillet, c'est une autre employée du service urbanisme qui annonce son départ.

Avec un taux très faible de nomination, La Bruyère se démarque donc par une gestion du personnel calamiteuse, très

peu respectueuse des barèmes, des statuts et donc des personnes.

Le témoignage de l'employée démissionnaire, communiqué à l'ensemble des élus communaux est assez éloquent : absence de considération, valorisation inexistante, manipulation, dépréciation, statut pécuniaire arbitraire en fonction de l'idéologie de l'Autorité en place, bref gestion du personnel en fonction de sa « malléabilité » idéologique et personnelle... et ceci sans aucune remise en question des Autorités et de la Direction face à une telle désertification d'un personnel que l'on avait délibérément engagé notamment en raison de sa qualification.

Dès lors, le groupe Ecolo a demandé au Ministre Dermagne, responsable de la tutelle des Pouvoirs locaux, de diligenter une enquête administrative interne afin de vérifier la légalité des procédures appliquées à La Bruyère dans le cadre des statuts, des barèmes du personnel et plus globalement de la Révision Générale des Barèmes.

Dans ce contexte, est-il encore possible de croire que la priorité absolue de la majorité, la construction d'une nouvelle maison communale, est motivée par le confort des employés ?

Philippe Soutmans



1 <http://www.labruyere.be/ma-commune/vie-politique/le-conseil-communal/proces-verbal/proces-verbal-du-30-mars-2017/view>

2 Démocrates et Bruyéris, anciennement LB2o.

3 <http://www.labruyere.be/ma-commune/vie-politique/le-conseil-communal/proces-verbal/proces-verbal-du-18-mai-2017/view>

4 Mais l'échevine n'a pu répondre à ces questions, absente au conseil et plus préoccupée de gérer la préparation des jeux inter-villages que de justifier ces budgets non utilisés.

Les bons comptes... en 2017 ?

Chaque année, le Collège doit présenter au conseil communal les comptes financiers de l'année antérieure. Bizarrement à La Bruyère, c'est un agent communal qui le fait ! Or ces informations ne sont pas que techniques ou comptables : elles révèlent comment votre argent, en tant que citoyen-contribuable, a été utilisé en termes de services notamment et comment le Collège réalise son programme de Majorité voté en début de législature... Et il ne lui reste qu'un an pour y arriver !

Les recettes.

Notre commune, contrairement à d'autres, en a très peu de propres (loyers d'immeubles, de bois, de terrains, ... ou taxations d'entreprises). La dépendance par rapport aux autres niveaux de pouvoir est donc très grande : 95 %. Ainsi, cette année, notre commune bénéficie d'un rattrapage des recettes fiscales (Impôt des Personnes Physiques notamment) de 1,9 millions, qui va gonfler artificiellement le résultat final (boni) de 2016. Rappelons que La Bruyère se distingue par un haut taux (8%) de l'IPP, qui pénalise les travailleurs. Par ailleurs, l'impôt sur le patrimoine, le Précompte Immobilier, est très faible (2100) et rapporte peu (3 fois moins que l'IPP), ce qui avantage les (gros) propriétaires...! La fiscalité locale est toutefois en augmentation : taxe immondices (toujours en boni) et bonne perception par les services communaux des différentes taxes. Et les subsides sont en diminution de 5 % (alors que dans les autres communes, ils augmentent de 3,5%); le Fonds des Communes est réduit de plus de 3%. Le manque de travail de l'équipe MR-PS au pouvoir est sans doute à l'origine de cette absence de subvention mais aussi ses choix structurels (peu de logements publics, peu de nominations du personnel).

Encore faut-il que l'argent récolté soit bien utilisé. Or à La Bruyère, les intérêts des placements financiers sont en recul de 24% (pour moins de 4% dans les autres communes).

En conclusion des recettes : la gestion est purement comptable, sans plan financier et surtout injuste par rapport aux travailleurs qui paient trois fois plus d'impôts que les propriétaires ! De plus, les recettes locales renforcent cette injustice puisqu'elles ne sont pas

proportionnelles aux revenus... Où est la prétendue "gestion en bon père de famille" libérale ? Et ce sont les travailleurs qui financent injustement les recettes locales. Bizarre pour une commune socialiste, non ?

Les dépenses ordinaires.

L'absence d'une vraie politique de gestion du personnel coûte cher à nos finances locales : trop peu de personnel subventionné (43,91%) et trop peu de personnel nommé. D'où une cotisation de responsabilisation à payer à la région de 31.000 euros en 2015, de 141.000 en 2020 ! Ce qui est le plus consternant, c'est l'écart entre le budget prévu et les dépenses réalisées. Ainsi des dépenses prévues pour archivage, engagement d'un eco-conseiller (on "jette" les stagiaires après leur stage malgré la qualité de leur travail), formation du personnel, Plan Communal de Développement Rural ou Commission Communale d'Aménagement du Territoire... n'ont pas été activées et celles prévues pour l'éducation ont été rabotées de 25% ...

Par contre, La Bruyère s'est désaisie (contre l'opposition d'Ecolo) d'une série de services au privé (gestion du nettoyage, des garderies, service social,...) et avec un surcoût financier

conséquent !

Et quid de l'aide aux associations ? Ecolo a demandé à maintes reprises un cadastre afin d'objectiver les réels besoins et dépenses à nos associations... quelle que soit leur proximité avec la Majorité ! En vain.

En conclusion des dépenses, la gestion du personnel à moyen et long terme exige une réflexion urgente (subventions, nominations, formations, bilan de la privatisation, ...). Que le MR veuille privatiser, c'est sa logique... Mais que fait le PS ?

C'est l'analyse des investissements qui est le plus étonnant : - 50% par rapport à 2013. Or la commune est plus en état d'emprunter et d'investir aujourd'hui qu'en début de législature... Et pour cause, la Majorité n'a quasi rien réalisé... ! Les rares travaux réalisés l'ont été par emprunt (54%) et autofinancement (40%)... Subsides : 6% !!! Il est vrai que pour constituer un dossier de subvention, il faut travailler ! Et aujourd'hui le Collège MR-PS attribue ces retards de dossiers de subvention... aux départs du personnel ! A un an des élections, il ne peut que présenter un bien maigre bilan.

Philippe Soutmans





L'Eurovélo 5 à La Bruyère !

2 routes Eurovélos passent par la Belgique et se croisent à Namur : les n° 3 et n° 5. L'Eurovélo 5 passe par La Bruyère !

Les "Eurovélos" sont 15 routes pour vélo, longue distance à travers toute l'Europe !

Elles peuvent ainsi être utilisées aussi bien par des touristes que par des habitants locaux pour leurs déplacements quotidiens. L'achèvement de la construction du réseau est prévu pour 2020.

Le principe pour ces itinéraires est d'optimiser au maximum les possibilités cyclables qui existent (en terme d'infrastructure) dans les entités et pays traversés !

Au contraire des voies vertes, les tracés Eurovélos sont parfois, sur de petites routes, ouvertes à la circulation, le plus souvent à faible trafic et la déclivité des étapes peut être plus conséquente ! Des parcours pas toujours sur asphalte, parfois aussi sur chemins forestiers, toujours accessibles aux vélos de voyage !

Les étapes sont conçues pour rendre ravitaillement et logement accessibles aux voyageurs ! Bien souvent, les localités traversées par un Eurovélo subissent d'intéressantes retombées économiques indirectes, que ce soit par les voyageurs cyclables eux-mêmes... ou par les nombreux supports qui existent pour promouvoir l'itinéraire ! (Sites web, cartes, prospectus, livres, topo guides, blogs, ...)

L'Eurovélo 5, aussi appelée «la via Romea Francigena», est une véloroute européenne en cours de

développement. Longue de 3900 km, elle relie Londres à Brindisi, en traversant 7 pays en passant par les principaux sièges des institutions de l'Union européenne.

Son origine remonte à 1000 ans, et retrace le parcours de l'Archevêque de Canterbury qui rallia Londres à Rome à pied pour y recevoir un présent du Pape ! L'itinéraire varié est agrémenté d'un grand nombre de châteaux et cours d'eau ! Ce parcours est en cours de réalisation en Belgique et en Italie !

En Belgique, l'itinéraire de l'Eurovélo 5 arrive du Nord de la France à hauteur de Roubaix et via le Mont de l'Enclus prend la direction de Bruxelles en longeant principalement les canaux ! Il redescend par la suite sur Wavre, Walhain et La Bruyère avant de poursuivre vers Namur, Dinant Ciney, Bastogne et Martelange où il quitte le territoire pour traverser le Grand Duché vers l'Alsace ! La partie belge représente entre 8 et 10 étapes !

A La Bruyère, par de faibles pentes, via les places de Meux et Villers, l'itinéraire vous permet, en +/- 15 kms, de rejoindre Namur (via le Ravel de Vedrin) ou Gembloux (via la gare de Sauvenière et le Ravel)... ou, pour les plus courageux, Louvain La Neuve, Wavre ou Dinant !

Tout du long, il est agrémenté de sites intéressants tels que le Moulin Defrène à Grand-Leez, le pilori de justice et le château de Villers !

L'infrastructure du balisage est assurée par la Région Wallonne, la promotion par l'ASBL Eurovélo qui siège à Bruxelles...

Quant à "l'infrastructure cyclable" et à la "sécurité" du parcours ... cela dépend du bon vouloir des communes traversées, et là... La Bruyère s'est limitée au strict minimum : donner son accord à la Région Wallonne afin d'assurer qu'il n'y ait pas d'obstacle à ce balisage... Aucune volonté d'apport de sa part, tant en matière de sécurité que de mise en valeur des quelques sites traversés ou d'information... puisque le dernier La Bruyère Mag n'y a même pas consacré une ligne !

Nous, Bruyérois, sommes plutôt mal lotis du fait d'une majorité complètement déconnectée et de son faible intérêt pour les usagers dits "faibles", qu'ils soient cyclistes, piétons, joggeurs ou cavaliers ! De nombreuses victimes graves parmi ceux-ci, dont des morts, sur le territoire de notre commune ne la préoccupent visiblement pas .

Pour plus d'infos : <http://ravel.wallonie.be/home/itineraires/international/eurovelo-5.html>

Emmanuel Bigot



Agenda des prochains conseils communaux (à 19h30)
- dernier jeudi du mois.

Mais que se passe-t-il au conseil communal de La Bruyère ?

Qu'est-ce qu'un conseil communal ? Ce sont les conseillers communaux, les échevins et le bourgmestre qui se réunissent une fois par mois, pour prendre d'importantes décisions qui concernent tous ses citoyens, de loin ou de près.

Lors de ces réunions, la majorité (actuellement MR et PS à La Bruyère) met un ensemble de points à l'agenda, qui sont débattus en séance. L'opposition (DB et Ecolo) peut également soumettre des points complémentaires.

Certains points du débat sont assez vite expédiés et peu intéressants, entérinant simplement des décisions logiques: renouveler un matériel vétuste, approuver des comptes simples,...

Pour d'autres, par contre, on ne regrette pas sa soirée, David (l'opposition) luttant tant bien que mal contre Goliath (la majorité)!

Certains projets sont amenés par la majorité sans estimation budgétaire correcte, mais demandant un vote ferme et définitif de la part de l'assemblée. Quand l'opposition tente de soulever le fait, elle est en général

interrompue par des membres de la majorité au milieu de la première phrase, par des : "On ne pose pas de questions, ici, on vote" ou d'autres remarques tentant de rabaisser l'interlocuteur, au motif qu'il pose trop de questions. Mais au fond, n'est-ce pas précisément leur rôle? Ou répondant : "On n'a pas attendu Ecolo pour avoir des idées d'avenir"! Prenons-le comme un compliment concernant la qualité des idées d'Ecolo! Ou "Mais tu n'es pas bruyérois de souche", comme s'il y avait deux catégories de citoyens à La Bruyère pour notre bourgmestre: ceux qui comptent et les autres.

Tout cela se termine, parfois après des échanges de propos houleux (ne venez donc pas avec vos jeunes enfants !), par un vote de majorité contre opposition, dont les commentaires sont systématiquement écartés ... y compris du compte rendu officiel de la commune !

Pour d'autres sujets, l'opposition demande simplement à la majorité l'intérêt de cet investissement. Réponse du bourgmestre: "Parce que JE le veux...!" (sic).

Quand des subventions existent au niveau

régional pour le type de réalisation projeté, impossible d'en trouver aucune trace dans le dossier disponible à la commune. "Nous n'allons pas perdre du temps à demander des subventions" (re sic !).

Puis viennent les points complémentaires proposés par l'opposition. Pour certains, la majorité apporte une réponse claire. Pour d'autres qui ne l'intéressent pas spécialement, elle le fait bien sentir : "Nous n'avons pas eu le temps de lire ton document" (remis 10 jours auparavant). "Mais ça concerne combien de gens, ta question?" ou des soupirs d'agacement à la deuxième phrase pour discréditer. Pour arriver à mener une opposition constructive à La Bruyère, il faut donc bien connaître ses dossiers, être travailleur, motivé et pugnage!

Le conseil est ouvert au public et se tient à la maison communale le dernier jeudi de chaque mois à 19h30. Vous pouvez vous-même aller assister au spectacle !

Patrick Piscaglia

INVITATION

Dimanche 15 octobre 2017 à 14 h

Balade avec guides-nature

Visite des **Jardins d'Arthey**,

du **Continent des mules** (hippothérapie)
et de l'agriculture biologique à **La Falize**

Rendez-vous : Rue de La Falize

Parking du nouveau cimetière de Rhisnes

Gratuit

Inscription souhaitée et renseignements : Jean Severin

Tél. 081/56.87.44 - mail : severin.jean56@gmail.com

Le Conseiller communal :

Philippe Soutmans

rue Derrière les Monts 8, Rhisnes

0473/77 18 61

philippe.soutmans@ecololabruyere.be

La conseillère au CPAS :

Jacqueline Niessen

rue de la Brasserie 12b, Warisoulx

0479/63 96 43

jacqueline.niessen@ecololabruyere.be



Ce journal est imprimé sur du papier recyclé avec de l'encre végétale, est entièrement financé par les cotisations des membres et les jetons de présence du conseil communal et de la conseillère CPAS